

## PARTIE III

# NIVEAUX 5 À 8 DE LA CITE : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



7

## Chapitre 7

# Aperçu de la CITE 2011 niveaux de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage dans des domaines d'études spécialisées. Il vise un apprentissage à un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'enseignement supérieur comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique mais il comprend également l'enseignement professionnel avancé.

On observe en général une hiérarchie évidente entre les certifications décernées par les programmes de l'enseignement supérieur. Il comprend les niveaux 5 (enseignement supérieur de cycle court), 6 (niveau licence ou équivalent), 7 (niveau master ou équivalent) et 8 (niveau doctorat ou équivalent) de la CITE. Le contenu des programmes de l'enseignement supérieur est plus complexe et plus avancé que celui des niveaux inférieurs de la CITE.



## DESCRIPTION

### Définition

(§200)<sup>1</sup> L'enseignement supérieur complète l'enseignement secondaire et offre des activités d'apprentissage dans des domaines d'études spécialisées. Il vise un apprentissage à un niveau élevé de complexité et de spécialisation. L'enseignement supérieur comprend ce que l'on qualifie habituellement d'enseignement académique mais il comprend également l'enseignement professionnel avancé. Il comprend les niveaux 5, 6, 7 et 8 de la CITE, nommés respectivement enseignement supérieur de cycle court, niveau licence ou équivalent, niveau master ou équivalent et niveau doctorat ou équivalent. Le contenu des programmes de l'enseignement supérieur est plus complexe et plus avancé que celui des niveaux inférieurs de la CITE.

(§201) Les premiers programmes des niveaux 5, 6 et 7 de la CITE exigent l'achèvement complet de programmes de niveau 3 de la CITE donnant un accès direct aux premiers programmes de l'enseignement supérieur. Il est également possible d'y accéder à partir du niveau 4 de la CITE. Outre les exigences liées aux certifications, l'admission dans les programmes éducatifs de ces niveaux d'enseignement peut dépendre du choix du sujet et/ou des notes obtenues au niveau 3 ou 4 de la CITE. Il peut aussi s'avérer nécessaire de passer et de réussir des examens d'entrée.

(§205) L'achèvement complet du niveau 7 de la CITE est généralement exigé pour accéder au niveau 8 de la CITE (voir figure 1).

(§203) On observe en général une hiérarchie évidente entre les certifications décernées par les programmes de l'enseignement supérieur. Toutefois, contrairement aux programmes des niveaux 1, 2, 3 et 4 de la CITE, les programmes nationaux des niveaux 5, 6 et 7 de la CITE peuvent coexister plutôt que de se présenter l'un à la suite de l'autre sous forme séquentielle.

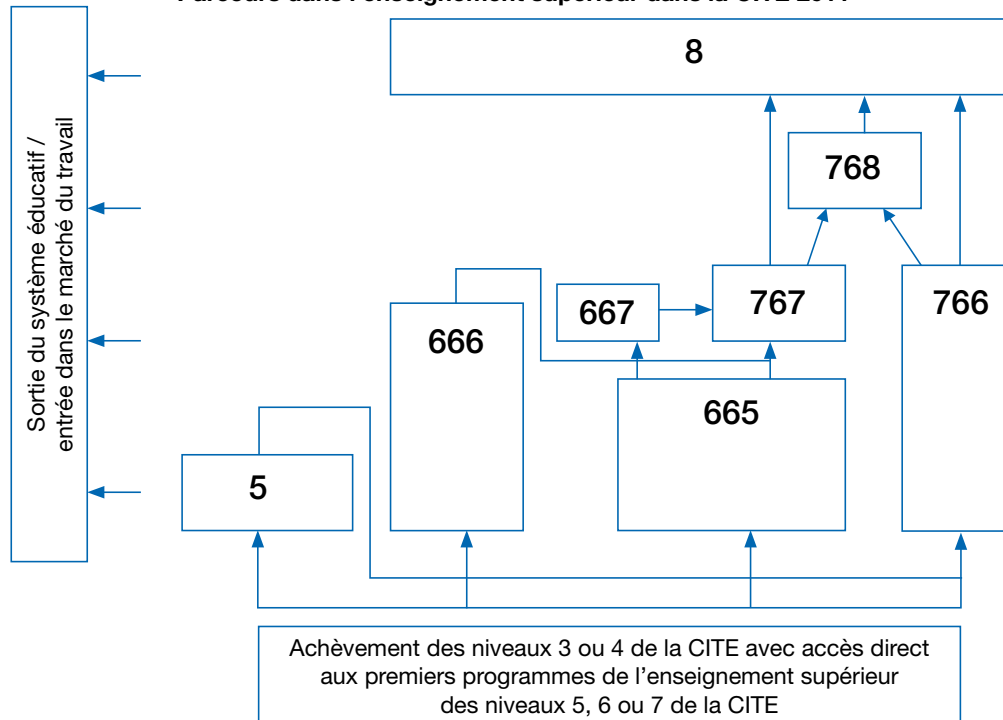
La figure 7.1 illustre les groupes de programmes de l'enseignement supérieur (qui seront détaillés dans les chapitres suivants) et les parcours entre eux. Il s'agit de :

- Programmes de l'enseignement supérieur de cycle court du niveau 5 de la CITE (voir groupe 5) ;
- Programmes de premier diplôme universitaire d'une durée cumulée théorique (au niveau de l'enseignement supérieur) de trois à quatre ans au niveau 6 de la CITE (niveau licence ou équivalent) (voir groupe 665) ;
- Programmes longs de premier diplôme universitaire d'une durée cumulée théorique (au niveau de l'enseignement supérieur) de plus de quatre ans au niveau 6 de la CITE (niveau licence ou équivalent) (voir groupe 666) ;
- Programmes de deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire, après achèvement complet d'un programme de niveau licence ou équivalent, au niveau 6 de la CITE (niveau licence ou équivalent) (voir groupe 667) ;
- Programmes longs de premier diplôme d'une durée cumulée théorique (au niveau de l'enseignement supérieur) d'au moins cinq ans (ne nécessitant pas un enseignement supérieur préalable) au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent) (voir groupe 766) ;
- Programmes de deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire, après achèvement complet d'un programme de niveau licence ou équivalent, au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent) (voir groupe 767) ;
- Programmes de deuxième diplôme ou diplôme supplémentaire, après achèvement complet d'un autre programme de niveau master ou équivalent, au niveau 7 de la CITE (niveau master ou équivalent) (voir groupe 768) ; et
- Programmes de niveau doctorat ou équivalent du niveau 8 de la CITE (voir groupe 8).



▪ Figure 7.1 ▪

### Parcours dans l'enseignement supérieur dans la CITE 2011



## CORRESPONDANCES ENTRE LA CITE 2011 ET LA CITE 1997

(§281) La CITE 2011 se caractérise par quatre niveaux d'enseignement supérieur, comparés à deux niveaux dans la CITE 1997. Les niveaux 5, 6 et 7 de la CITE 2011 cumulés correspondent au niveau 5 de la CITE 1997. Le niveau 8 de la CITE 2011 correspond au niveau 6 de la CITE 1997.

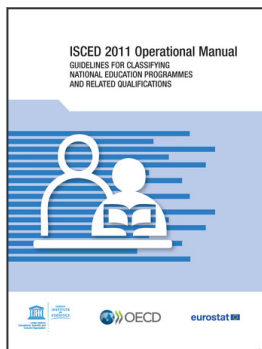
Les nouveaux niveaux identifient mieux la structure actuelle des programmes de l'enseignement supérieur, notamment en opérant une distinction entre les programmes de licence et les programmes de master.

(§282) La CITE 2011 simplifie les dimensions complémentaires des niveaux de l'enseignement supérieur comparé à la CITE 1997.

- Au niveau 5 de la CITE 2011, les programmes d'enseignement professionnel se distinguent des programmes d'enseignement général par le deuxième chiffre du code. Dans la CITE 1997, cette distinction n'existait pas. Il sera possible d'opérer une distinction entre les orientations académique et professionnelle aux niveaux 6 à 8 de la CITE 2011 une fois que des définitions internationalement convenues auront été élaborées.
- Aux niveaux 6 et 7 de la CITE 2011, le troisième chiffre de la classification permet de distinguer les programmes en fonction de leur durée et de leur position dans la structure nationale des diplômes et certifications. Les données rapportées par ces sous-catégories peuvent être utilisées pour le calcul de statistiques et d'indicateurs tels que le taux d'admission et d'obtention de diplômes dans l'enseignement supérieur. Dans la CITE 1997, le « type de programme » était utilisé pour subdiviser la CITE 5A entre programmes de premier diplôme et programmes de deuxième diplôme et de diplôme supplémentaire (ce qui correspond actuellement aux niveaux 6 et 7 combinés de la CITE 2011).

### Note

1. Les numéros de paragraphe constituent des références à la classification CITE 2011. Pour plus de détails, veuillez consulter le Guide du lecteur.



Extrait de :

## ISCED 2011 Operational Manual

Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264228368-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2016), « Aperçu de la CITE 2011 niveaux de l'enseignement supérieur », dans *ISCED 2011 Operational Manual : Guidelines for Classifying National Education Programmes and Related Qualifications*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264248823-9-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).